

2022 — 2027



**Pour une science
et une technologie
au cœur des
politiques publiques
et économiques**

PRÉAMBULE

Les écoles d'ingénieurs, fondées sur le triptyque formation, recherche, innovation, ont pour mission de former les ingénieurs dont la France a besoin pour innover et répondre à ses défis industriels, écologiques et technologiques. Proches des entreprises, les écoles d'ingénieurs s'attachent donc à concevoir et proposer des formations pluridisciplinaires en adéquation avec ces besoins : leurs fondations sont technologiques, mais elles intègrent également une part de sciences sociales et de management nécessaire pour travailler sur des grands projets d'avenir.

La France fait actuellement face à des enjeux industriels et technologiques historiques : défi d'une transition écologique à mener en temps record avec le projet « Fit for 55 » de l'Union européenne, défi de réindustrialisation des territoires dont la crise sanitaire a montré la nécessité, qui sont autant de défis en matière d'innovation, clé pour les relever.

Face à cela, le déficit d'ingénieurs diplômés en France est estimé chaque année à plus de 5 000¹ : permettre aux écoles d'ingénieurs de former le nombre adéquat d'ingénieurs, dans de bonnes conditions, pour répondre aux besoins de la société doit donc faire partie des enjeux du prochain quinquennat.

La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, conférence institutionnelle constituée en association loi 1901 créée par décret en 1976, représente l'ensemble des directeurs et directrices des établissements, ou composantes d'établissements, publics et privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Sa vocation première est de promouvoir les formations d'ingénieurs en France, en Europe et dans le monde. Au nom des écoles d'ingénieurs qu'elle fédère, la CDEFI, interlocutrice des pouvoirs publics, pilote des projets transverses aux écoles et rend des avis motivés sur toute question relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

À ce titre, la CDEFI formule à l'adresse des candidats à l'élection présidentielle 2022 une série de propositions qui doivent permettre aux écoles d'ingénieurs de former efficacement le nombre d'ingénieurs et de docteurs dont la France a besoin, mais aussi de mettre davantage les écoles d'ingénieurs au service d'un renforcement de la recherche et de l'innovation françaises.

Ces propositions sont regroupées en trois axes :

- celles visant à augmenter le nombre d'aspirants ingénieurs (axe 1),
- celles visant à donner aux écoles les moyens de former leurs élèves dans de bonnes conditions et à lever des barrières administratives qui actuellement les entravent (axe 2),
- et celles visant à renforcer la contribution des écoles à l'écosystème national de recherche et d'innovation (axe 3).

À cela s'ajoute l'impératif d'offrir en France aux ingénieurs diplômés et jeunes docteurs les opportunités auxquelles ils aspirent pour éviter un exode des cerveaux à la sortie des écoles. Cela nécessite la prise de dispositions pour le développement d'une économie prospère, inclusive et consciente des enjeux écologiques.

(1) Étude réalisée par le cabinet EY pour l'OPIIEC, 2018 (bit.ly/3KIUGT3)



Liste des principales propositions de la CDEFI aux candidats à l'élection présidentielle 2022

AXE 1

Proposition 1

Renforcer les formations scientifiques en amont

Proposition 2

Encourager davantage de jeunes femmes à envisager des carrières d'ingénieures

Proposition 3

Favoriser l'égalité des chances et la diversité des recrutements, pour stimuler davantage de vocations, notamment chez les élèves issus de familles modestes

Proposition 4

Développer davantage l'alternance et la formation continue dans les écoles d'ingénieurs

AXE 2

Proposition 5

Accroître la dotation et les effectifs des personnels des écoles d'ingénieurs publiques pour former davantage d'ingénieurs, dans de bonnes conditions

Proposition 6

Multiplier par deux la dotation aux écoles EESPIG, pour compenser sa division par 2 en 10 ans

Proposition 7

Améliorer la qualité de vie étudiante, lutter contre la précarité et rendre l'enseignement supérieur plus inclusif

AXE 3

Proposition 8

Faire des écoles d'ingénieurs des acteurs à part entière de la recherche et de l'innovation nationales

Proposition 9

Valoriser davantage le doctorat

Proposition 10

Améliorer les liens entre la recherche universitaire et les entreprises

AXE 1



**Accroître le nombre de jeunes
aspirant à devenir
ingénieurs et scientifiques**

Proposition 1

Renforcer les formations scientifiques en amont

Disposer de fondamentaux scientifiques et mathématiques solides est un prérequis pour entreprendre et réussir des études d'ingénieurs. La qualité et le volume d'enseignements scientifiques dans l'enseignement primaire et secondaire a un impact sur le niveau des élèves, et donc sur le nombre d'aspirants ingénieurs et leur potentiel de réussite aux concours et en école.

Ainsi, l'enquête internationale TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*) montre une chute importante du niveau des élèves français en mathématiques et sciences en vingt ans, et un mauvais classement : la dernière enquête parue en 2019 montrait que les élèves français de CM1 ainsi que de 4^e étaient derniers, avec une forte chute du niveau depuis la première parution de l'enquête en 1995.

Au niveau lycée, la dernière enquête portant sur le niveau des élèves de terminale S, parue en 2015, situait les élèves français dans la moyenne basse à l'international et enregistrait une baisse de 100 points du niveau depuis 1995.

Le renforcement du niveau scientifique et mathématique des élèves français est donc une priorité nationale.

Cela implique :



De faire aimer les sciences et les mathématiques dès le plus jeune âge, en s'assurant que le contenu des programmes ne soit pas trop vaste et permette aux élèves de développer un réel intérêt pour ces matières.



D'ancrer chez les élèves un socle resserré de connaissances de base solides, indispensables à maîtriser pour construire durablement un esprit scientifique.



De sensibiliser les élèves aux problématiques du développement durable, à l'écologie, à l'impact de la science et des différentes technologies sur l'environnement.



De mettre en place un accompagnement des élèves en dehors des heures encadrées par l'enseignant, c'est-à-dire de donner un temps d'apprentissage pour aider les élèves à passer du temps en autonomie.



D'assurer la formation continue des enseignants aux technologies et à l'ingénierie des grands projets.

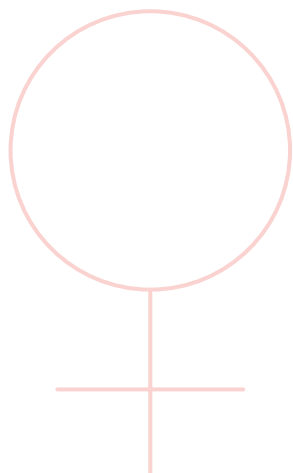
Proposition 2

Encourager davantage de **jeunes femmes** à envisager des carrières d'ingénieures

AXE 1

La part de jeunes femmes parmi les élèves-ingénieurs s'élève aujourd'hui à 28%. Après avoir beaucoup augmenté pendant plusieurs décennies, cette proportion stagne car le vivier de candidates n'augmente pas.

En effet, la proportion de femmes en études d'ingénieurs est globalement identique à celle des jeunes femmes candidates aux concours d'accès aux écoles : cela signifie que pour accroître le nombre de femmes diplômées d'écoles d'ingénieurs, il faut travailler davantage sur les vocations en amont, et ce dès le collège. Pour contribuer à atteindre la parité dans les écoles d'ingénieurs, la CDEFI a mis en place l'opération Ingénieuses, un concours et une opération de communication nationale visant à promouvoir les formations et métiers d'ingénieur auprès du public féminin et à susciter des vocations scientifiques chez les jeunes filles. La CDEFI a également lancé en 2021 le label Cap Ingénieuses, s'inscrivant dans la continuité de l'opération Ingénieuses et venant récompenser les initiatives des écoles.



À l'attention des pouvoirs publics, la CDEFI adresse les propositions suivantes :



Définir des objectifs et des indicateurs de la mixité des métiers et des formations.



Sensibiliser tous les acteurs (entreprises, établissements supérieurs, ministères, organismes publics) à l'importance de la parité.



Amplifier les politiques créant un environnement favorable à la mixité : promouvoir la culture scientifique et technologique, promouvoir les métiers d'ingénieurs, acquérir et diffuser une culture de l'égalité entre les genres, éviter la diffusion de stéréotypes de genre dans les médias et les écoles ; sensibiliser les enseignants et les personnels d'orientation à l'égalité des genres et aux études d'ingénieurs ; diffuser des informations claires sur les formations, les métiers, les débouchés, le salaire, l'intérêt, etc.

Proposition 3

Favoriser l'égalité des chances et la diversité des recrutements,

pour stimuler davantage de vocations,
notamment chez les élèves issus de
familles modestes

La diversité au sein des écoles d'ingénieurs est un impératif démocratique, mais aussi économique : en se privant de certains talents qui, en raison de leur origine sociale ou géographique, ne se sont pas orientés vers des formations d'ingénieur alors qu'ils ont le potentiel adéquat, les écoles et la société française plus largement se privent d'atouts précieux.

Il convient d'encourager l'égalité des chances et la diversité des recrutements, tout en évitant des solutions court-termistes telles que les quotas aux concours ou les bonus/malus en fonction de l'origine sociale ou géographique, qui auraient ainsi des effets néfastes et auxquelles la CDEFI s'oppose : les élèves qui seraient artificiellement remontés dans les classements avec des bonus ou quotas réservés d'office à raison de leur origine sociale, géographique ou culturelle pourraient être amenés à se questionner sur le mérite de leur admission par telle ou telle école. Cela ternirait l'image que les autres étudiants d'une école ou les entreprises recruteuses auraient de ces élèves admis sur quotas ou sur bonus origine, et ces élèves eux-mêmes garderaient toute leur vie une impression dégradée de leur condition d'entrée dans l'école de leur choix. La majorité des élèves des écoles est d'ailleurs opposée à ce type de mesures.



Accroître la diversité nécessite :



La mise en place d'un observatoire des choix disciplinaires (enseignements, voies scolaires, etc.) des jeunes, que ce soit au collège ou dans l'enseignement supérieur, afin d'observer les cursus les plus plébiscités, les publics, et de définir des politiques publiques permettant une plus grande mixité.



L'adaptation des modalités d'examen des candidatures et d'accès à l'enseignement supérieur, avec notamment l'introduction pour les épreuves orales d'une attention particulière portée au parcours de l'élève, à ses motivations, sa capacité d'apprentissage et ses *soft skills* (travail en groupe, expression orale, gestion de projets, etc.).



Un accompagnement renforcé dès l'école primaire et le secondaire, avec le développement de programmes de mentorat ou de découverte des métiers directement dans les cursus en collège et lycée, émergeant de partenariats entre écoles, entreprises et associations. Les familles des élèves ne connaissant pas les formations d'ingénieur ou les percevant comme trop éloignées d'elles, et par extension de leur enfants, risquent de censurer les choix d'orientation de ces derniers et pourraient être également sensibilisées aux questions d'orientation.



La diversification des membres de jury pour éviter les biais de « reproduction sociale ».



La mise en place d'indicateurs de diversité des établissements, pour les inciter à développer- des actions favorisant la diversité.



Le développement de programmes de mise en réseau des jeunes avec les étudiants et les alumni de différentes écoles, pour leur permettre de se renseigner sur les cursus et sur les métiers à la clé, dans une démarche dialogique et dans une optique de précision de leur projet au travers d'échanges avec les personnes les plus à même de les renseigner.



L'accroissement des places d'internat et des logements étudiants, pour favoriser la mobilité des élèves issus de familles modestes financièrement, qui pourraient en être dissuadés par le coût du logement dans certaines agglomérations.



L'ouverture de la discussion sur l'adaptation de la notation en primaire, et peut-être même au collège, pour limiter l'autocensure et les effets de filtres successifs en valorisant différentes formes d'intelligence et sans dévaloriser le jeune au travers de l'échec scolaire.



La révision à la hausse des bourses Crous niveau 5, 6 et, 7 pour permettre aux boursiers de vivre décemment.

Proposition 4

Développer davantage l'alternance et la formation continue dans les écoles d'ingénieurs

Très apprécié des élèves, notamment de ceux issus de milieux modestes, l'apprentissage est de fait un formidable vecteur de diversité et d'égalité d'accès aux écoles d'ingénieurs. Il permet aux étudiants de faire financer leur formation par des entreprises, et de développer très tôt des compétences en entreprise pour une insertion professionnelle rapide une fois leur diplôme obtenu.

Le développement de l'apprentissage ces dernières années atteste de l'intérêt de cette voie de formation auprès des jeunes et des entreprises. Cependant, l'apprentissage reste en deçà de son potentiel et est menacé par un manque de financement.

Pour développer davantage l'apprentissage et porter à 25% la part d'apprentis dans les écoles d'ingénieurs (contre 16% actuellement), l'apprentissage doit être financé à hauteur de son coût réel¹ pour les écoles.

Cela implique :



De financer France compétences à la hauteur des ambitions nationales en matière d'apprentissage et avec pour objectif de financer à coût complet la formation par apprentissage, soit 11 000 euros minimum par apprenti et par an en écoles d'ingénieurs.



D'inclure dans la gouvernance de France compétences des représentants des conférences institutionnelles de l'enseignement supérieur.



D'associer les conférences institutionnelles de l'enseignement supérieur à tous les travaux sur les coûts contrats : actuellement le défaut de représentativité des conférences institutionnelles telles que la CDEFI regroupant les établissements fait que les formations sont « payées » aux écoles en deçà de leur coût réel, ce qui nuit à l'apprentissage.

(1) Un sondage de la CDEFI permet de déterminer un coût complet moyen de formation d'un apprenti par an de 11 000 euros minimum.

Par ailleurs, au-delà de la formation initiale, les citoyens doivent pouvoir se former tout au long de leur vie, dans un monde où les mutations économiques et sociétales impliquent le plus souvent des changements de carrière, réorientations, et un maintien à jour permanent de ses compétences.

La formation continue répond à ces besoins croissants, notamment au regard des transitions actuelles et futures, en permettant à des professionnels de suivre une formation en école d'ingénieurs (ou autre) en parallèle d'un emploi ou lors d'une parenthèse de carrière. Or, les dispositifs administratifs d'accès à la formation continue restent relativement complexes, et la formation continue demeure insuffisamment liée aux besoins en compétences exprimés par les entreprises et aux priorités stratégiques nationales déterminées dans le cadre des plans de relance, PIA, stratégies d'accélération.

Pour développer davantage la formation continue, il conviendrait de :



Simplifier les procédures d'inscription des formations au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au répertoire spécifique et en réduire les délais.



Définiscaliser les dépenses de formation continue des particuliers et des entreprises, à travers un « crédit d'impôt formation ».



Simplifier les processus d'accompagnement financier de la formation tout au long de la vie (FTLV) et améliorer leur lisibilité, pour valoriser les dispositifs de FTLV efficaces sur les territoires.



Lier davantage les plans et dispositifs nationaux de formation continue aux besoins réels de l'économie française et aux directions sectorielles retenues par l'État dans les différents plans d'investissements publics (PIA, France 2030, plan de relance, etc.).

AXE 2



**Accroître les moyens des écoles
et lever les verrous administratifs
pour leur permettre de former
des ingénieurs supplémentaires
dans de bonnes conditions**

Proposition 5

Accroître la dotation et les effectifs des personnels des écoles d'ingénieurs publiques

pour former
davantage d'ingénieurs,
dans de bonnes conditions

Pour former les jeunes ingénieurs dans de bonnes conditions, et en accueillir davantage pour faire face au déficit d'ingénieurs diplômés, il est nécessaire d'augmenter la dotation des écoles d'ingénieurs publiques. Cette hausse doit accompagner l'augmentation des effectifs, la hausse du coût de la vie et la prise en compte du coût des moyens technologiques à mettre en œuvre pour assurer une formation répondant aux attentes des milieux socioéconomiques. La dotation aux établissements d'enseignement supérieur doit prendre en charge le coût complet des formations.

Par ailleurs, pour permettre aux écoles d'ingénieurs françaises d'accroître la qualité des formations et de la recherche, et de se rendre plus visibles dans la compétition internationale, il faut également faciliter pour les écoles les politiques de développement de ressources propres hors État : partenariats avec les entreprises et mécénat en encourageant les dons à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche par une défiscalisation accrue et la mise en place d'outils adéquats de gestion de ces dons. Enfin, il faut lancer une concertation nationale sur la question de la participation accrue, et modulée en fonction des revenus, des usagers au coût de la formation.

Au-delà de la dotation, les établissements doivent bénéficier de moyens humains supplémentaires pérennes. Pour cela, il convient de rehausser les plafonds d'emplois d'une part et d'autre part de poursuivre et d'élargir la démarche de revalorisation salariale entamée *via* la loi de programmation de la recherche.

Des bonus pourraient également être envisagés pour les écoles qui accueillent le plus de boursiers.





Proposition 6

Multiplier par deux la dotation aux écoles EESPIG, pour compenser sa division par 2 en 10 ans



La dotation publique aux écoles privées non lucratives, labellisées « établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général » (EESPIG) par l'État en ce qu'elles participent pleinement au service public de la formation à travers des engagements forts, a été divisée par deux depuis 2010 si on la rapporte au nombre d'étudiants. Pour favoriser le développement de ces formations, il conviendrait de porter cette subvention à 1 500 euros par étudiant et par an, contre 600 euros en 2020, c'est-à-dire revenir au montant de 2010 de cette subvention, avec correction de l'inflation. Il faut par ailleurs lever les blocages réglementaires résultant de l'encadrement européen des aides d'État.



Proposition 7

Améliorer la qualité de vie étudiante, lutter contre la précarité et rendre l'enseignement supérieur plus inclusif

Chaque année, la rentrée étudiante s'accompagne de grandes difficultés à trouver un logement pour une partie des étudiants, en particulier lorsqu'elle implique une mobilité géographique. Les raisons de ces difficultés, nombreuses, ne sont pas évoquées ici. La mobilité internationale des étudiants demeure également moins accessible aux jeunes issus de milieux moins favorisés socialement.

L'alimentation figure aussi parmi les préoccupations des étudiants, qui sont nombreux à ne pas pouvoir se nourrir correctement. Les services de restauration universitaire type Crous sont souvent saturés et/ou inaccessibles aux étudiants en raison de leur éloignement géographique du lieu d'étude.

L'accès aux centres de santé universitaires reste très inégal sur le territoire et selon les sites. Ceux-ci sont par ailleurs saturés et manquent de moyens. De nombreux étudiants en demeurent par conséquent privés.

Par ailleurs, des inégalités persistent dans la capacité des étudiants à financer leurs études, et l'accès à des prêts étudiants est parfois difficile pour ceux qui ne disposent pas de garants familiaux solides.

Enfin, il nous paraît essentiel de donner les mêmes chances à chaque jeune et ceux souffrant d'un handicap rencontrent plus de difficultés pour accéder à l'enseignement supérieur.

Afin d'améliorer la qualité de vie étudiante, de lutter contre la précarité et les inégalités, nous proposons :



D'accroître l'offre de logements Crous, disponibles pour moins de 10 % des étudiants actuellement. Le nombre de logements étudiants devrait être triplé pour offrir un logement Crous à tous les étudiants qui en ont besoin.



D'envisager une aide nationale à la mobilité internationale, pour inciter les étudiants méritants français à vivre une expérience d'étude à l'international, et aider les étudiants talentueux étrangers à venir se former en France.



De mener une politique plus ambitieuse d'aide à l'alimentation étudiante, à travers un renforcement des moyens du Crous et l'ouverture de restaurants universitaires, le soutien du Crous au développement par les établissements de lieux de restauration subventionnés sur campus avec une alimentation variée et équilibrée, la livraison de plateaux repas étudiants disponibles sur les campus et préparés par le Crous, voire la mise en place d'un ticket restaurant étudiant financé par l'État.



De soutenir davantage les étudiants dans le financement de leurs études, en accroissant le nombre de prêts pour lesquels l'État se porte garant, et en mettant en place des aides à l'équipement universitaire pour les étudiants précaires sur le modèle de ce qui existe déjà pour les alternants (aide à l'achat d'un ordinateur portable).



De construire davantage de centres de santé universitaires, pour que tous les étudiants puissent y avoir accès.



De revaloriser très fortement les fonctions d'accompagnants des élèves en situation de handicap et de développer des postes similaires dans l'enseignement supérieur, ce afin de permettre à ces étudiants d'aborder les études supérieures en toute sérénité et de leur assurer toutes les chances de réussite. Par ailleurs, le soutien de l'État aux dispositifs d'inclusion proposés par les établissements afin de prendre en charge correctement ces publics est indispensable et doit être renforcé.

AXE 3



**Renforcer la contribution
des écoles d'ingénieurs
à l'écosystème français
de recherche et d'innovation**

Proposition 8

Faire des écoles d'ingénieurs des acteurs à part entière de la recherche et de l'innovation nationales

Les écoles d'ingénieurs françaises accueillent chaque année une grande partie des meilleurs élèves français en sciences : elles sont donc un vivier non négligeable de jeunes étudiants brillants qui, s'ils s'orientent vers la recherche et l'innovation, représentent pour la France un atout précieux en la matière.

Pourtant, les écoles d'ingénieurs ne sont pas aujourd'hui des acteurs à part entière de l'écosystème français de recherche, encore très concentré dans les établissements publics type CNRS et dans les universités.

Afin de mieux intégrer les écoles d'ingénieurs dans l'écosystème de la recherche et de permettre aux établissements français de gagner en attractivité internationale, la recherche française gagnerait à être :



Concentrée autour des sites universitaires territoriaux : les chercheurs des établissements publics de recherche type CNRS seraient ainsi rattachés à des établissements universitaires en plus de leur rattachement à leur établissement d'origine.



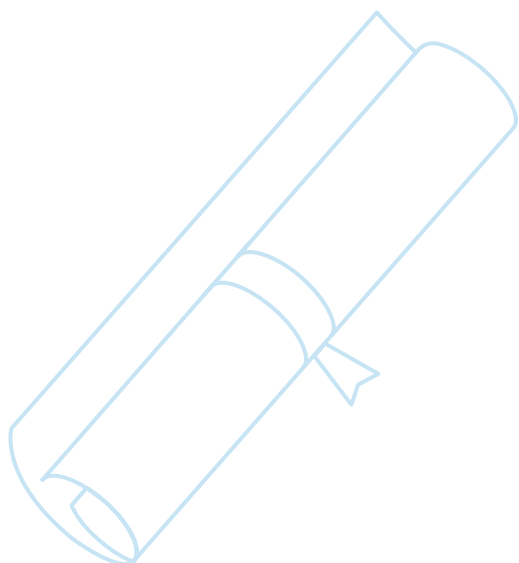
Fondée sur les talents et les spécialisations : une école d'ingénieurs devrait pouvoir avoir la tutelle ou cotutelle du laboratoire de recherche d'un site lorsqu'elle est compétente dans le domaine en question.

Proposition 9

Valoriser davantage le doctorat

AXE 3

Afin de former davantage de doctorants dans les matières scientifiques et technologiques, qui renforcent le potentiel français de recherche et d'innovation, le doctorat doit être valorisé pour être plus attractif aux yeux des étudiants. Le doctorat, représentant un véritable défi pour beaucoup d'étudiants, et un « investissement » de plusieurs années, ne donne souvent pas accès à de meilleures opportunités professionnelles aux élèves-ingénieurs. Cela tient notamment au nombre trop faible de thèses réalisées en entreprise (CIFRE), et aux infrastructures et moyens humains souvent insuffisants pour permettre aux doctorants de réaliser leurs recherches dans de bonnes conditions.



Afin de mieux valoriser le doctorat et de le rendre plus attractif, nous proposons :



D'augmenter significativement le nombre de CIFRE, c'est-à-dire de thèses réalisées en partie en entreprise (+20 % au moins).



De communiquer davantage auprès des étudiants et des entreprises sur l'intérêt du doctorat.



D'augmenter le nombre de bourses de thèse.

Proposition 10

Améliorer les liens entre la recherche universitaire et les entreprises

AXE 3

Dans la période que nous traversons, faite d'accélération du progrès technique et d'innovations technologiques de rupture, la proximité entre les entreprises et la recherche universitaire est fondamentale. La puissance financière des entreprises permet en effet d'accélérer la recherche et de lui trouver des applications pratiques et économiques : la crise sanitaire et les vaccins développés en un temps record par des firmes multinationales privées a remis en lumière ce rôle fondamental des entreprises dans le développement des sciences et de l'innovation.

Renforcer les liens entre entreprises et établissements de recherche bénéficie tant aux entreprises, qui accèdent à des infrastructures de recherche et à des talents spécialisés, qu'aux chercheurs des établissements, qui bénéficient de soutien financier, de possibilité d'accélération et de développement accrus pour leurs recherches, et de perspectives professionnelles.

**Il convient donc de renforcer les liens
entre entreprises et établissements universitaires,
écoles d'ingénieurs comprises, notamment
à travers les mesures suivantes :**



Augmenter la dotation à l'Agence nationale de la recherche pour le dispositif Carnot, qui soutient la recherche partenariale entre entreprises et établissements.



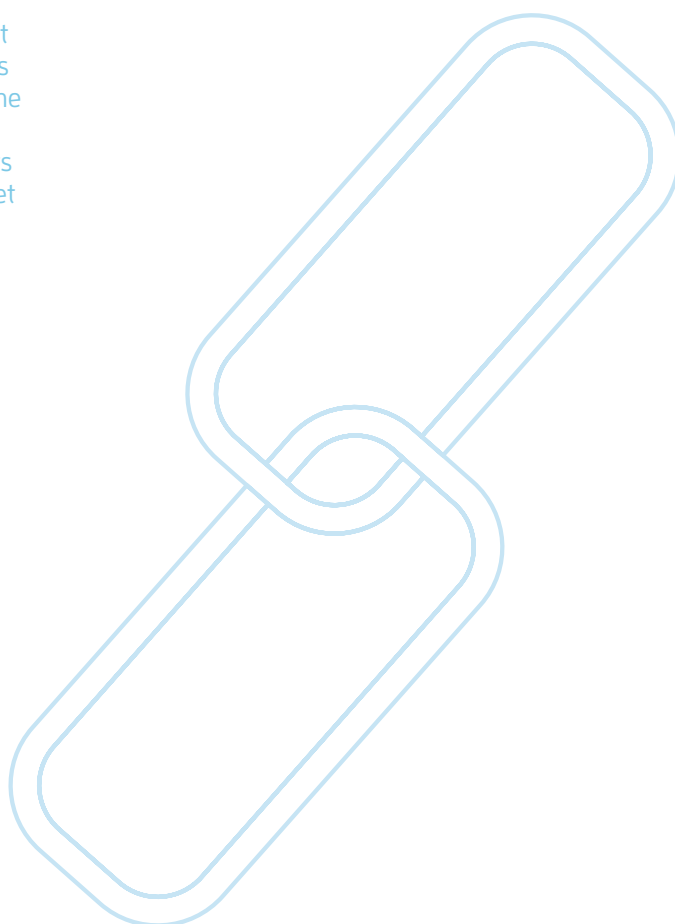
Favoriser davantage les aller-retour public-privé pour les personnels des établissements et des entreprises (voie de recrutement spécifique pour les enseignants chercheurs issus du privé).



D'augmenter le crédit d'impôt recherche, en particulier pour les PME/ETI.



Créer une « contribution partenariale scientifique » sur le même principe que la taxe d'apprentissage (détermination de son montant en pourcentage de la masse salariale¹ et affectation libre par décision de l'entreprise directement aux bénéficiaires) dévolue au financement des fondations partenariales ou équivalentes² des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés à but non lucratif. Cette contribution permettrait de donner aux établissements d'enseignement supérieur les moyens financiers nécessaires au développement des activités de recherche et d'innovation, mais aussi de renforcer durablement le lien entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises.



(1) Sur cinq ans, cela équivaut à 5 milliards d'euros, soit 20 millions en moyenne pour chacune des 250 fondations partenariales (existantes ou en cours de création).

(2) Partenariales ou équivalentes au sens où la gouvernance permet l'implication et le pouvoir délibératif de personnes physiques ou morales qui ne soient pas membres de l'établissement.



À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Contacts

Site Internet : www.cdefi.fr

Twitter : twitter.com/Cdefi

LinkedIn : [linkedin.com/company/5323901/](https://www.linkedin.com/company/5323901/)

Contact presse, Agence MadameMonsieur :

Stéphanie MASSON – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34